

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société

Storm Resources Ltd. (la « **société** » ou « **Storm** »)
640 – 5th Avenue S.W., bureau 200
Calgary (Alberta) T2P 3G4

Rubrique 2. Date du changement important

Le 19 mai 2015.

Rubrique 3. Communiqué

Le communiqué de presse a été diffusé par l'intermédiaire des services de Marketwired le 19 mai 2015.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 19 mai 2015, Storm a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** ») dirigé par Corporation FirstEnergy Capital visant l'émission par voie de prise ferme de 8 000 000 d'actions ordinaires de la société (les « **actions ordinaires** ») au prix de 4,55 \$ l'action ordinaire, moyennant un produit brut total de 36 400 000 \$ (le « **financement** »).

Rubrique 5.1. Description circonstanciée du changement important

Le 19 mai 2015, Storm a conclu une entente avec les preneurs fermes aux termes de laquelle la société a convenu d'émettre, par voie de prise ferme, 8 000 000 d'actions ordinaires au prix de 4,55 \$ l'action ordinaire, moyennant un produit brut total de 36 400 000 \$. Les actions ordinaires qui seront émises aux termes du financement seront offertes dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus simplifié.

La clôture du financement devrait avoir lieu vers le 10 juin 2015 et est assujettie à certaines conditions, notamment à l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

La société affectera le produit net tiré du financement à la réduction de la dette dans le cadre de la facilité de crédit de la société (la « **facilité de crédit** »). Par la suite, Storm affectera des fonds prélevés sur sa facilité de crédit à son programme de dépenses en immobilisations dans la région d'Umbach au nord-est de la Colombie-Britannique et aux fins du fonds de roulement.

AVIS

Énoncés prospectifs – L'information dans le présent document renferme certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou aux résultats à venir de la société. Tous les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques peuvent être des énoncés prospectifs. On reconnaît souvent, mais pas toujours, la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à » ou des verbes au futur. Les énoncés prospectifs dans le présent document portent notamment sur la date de clôture prévue du financement et l'emploi du produit tiré du financement.

L'information prospective repose sur certaines attentes et hypothèses principales de la direction de Storm notamment concernant les cours des marchandises en vigueur, les cours du change, les taux d'intérêt, les taux de redevances applicables et la législation fiscale;

les volumes de production futurs et les charges d'exploitation estimatives; le rendement des puits existants et futurs; les volumes des réserves et des ressources; le calendrier et les résultats prévus des dépenses en immobilisations; le forage de nouveaux puits fructueux; budget des dépenses en immobilisations suffisant aux fins des activités prévues; le calendrier, l'emplacement et l'ampleur des activités de forage futures; la conjoncture économique et sectorielle en matière de production et d'exploration; les résultats d'exploitation; la performance; les perspectives, notamment commerciales; la disponibilité et le coût du financement, de la main-d'œuvre et des services; les répercussions d'une intensification de la concurrence; la capacité de commercialiser avec succès du pétrole et du gaz naturel; la capacité de Storm d'obtenir des capitaux et les approbations réglementaires nécessaires, notamment l'approbation de la Bourse de croissance TSX et de remplir les autres conditions de clôture du financement.

Ces énoncés supposent d'importants risques et incertitudes connus et inconnus, dont certains sont indépendants de la volonté de Storm, notamment : l'incidence de la conjoncture économique en général; les conditions sectorielles; les modifications apportées à la législation et à la réglementation, y compris l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements en matière d'environnement et des modifications quant à leur interprétation et à leur application; les variations des prix des marchandises et des cours du change et des taux d'intérêt; la volatilité des marchés boursiers et les évaluations boursières; la volatilité des prix du marché du pétrole et du gaz naturel; les responsabilités inhérentes aux activités pétrolières et gazières; les incertitudes associées à l'estimation des réserves pétrolières et gazières; la concurrence pour, entre autres choses, des capitaux, des acquisitions, des réserves, des terrains non développés et du personnel compétent; de mauvaises évaluations de la valeur des acquisitions; des modifications apportées à la législation fiscale, notamment sur le revenu, et aux programmes d'encouragement destinés à l'industrie pétrolière et gazière; des problèmes liés à la géologie, à la technique, au forage et au traitement et d'autres difficultés d'exploitation des réserves pétrolières; et l'obtention des approbations requises des autorités de réglementation, notamment l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les intentions de Storm quant à l'emploi du produit du financement peuvent changer si le conseil d'administration de Storm établit qu'il serait dans l'intérêt véritable de Storm d'affecter le produit à d'autres fins. Les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Storm pourraient être sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs et les lecteurs ne devraient donc pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information de nature prospective contenus dans le présent document. Aucune garantie ne peut être donnée quant aux répercussions ou à la réalisation des événements prévus dans ces énoncés prospectifs ni, le cas échéant, quant aux avantages que Storm en tirera.

La présente déclaration ne constitue pas une offre de vendre ni une sollicitation d'une offre d'acheter des titres aux États-Unis, et aucune vente des titres dont il est question dans la présente déclaration ne saurait être effectuée dans quelque État des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou l'obtention d'un visa en vertu de la législation en valeurs mobilières de cet État.

Les lecteurs sont avertis que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres renseignements, notamment sur ces facteurs qui pourraient toucher l'exploitation et les résultats financiers de Storm sont inclus dans des déclarations et rapports déposés auprès des autorités en valeurs mobilières applicables et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com) et de Storm (www.stormresourcesltd.com). Les énoncés prospectifs dans le présent document ne valent qu'en date des présentes et Storm décline quelque obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement quelque énoncé prospectif ou information de nature prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.

Rubrique 5.2. Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information confidentielle n'a été omise dans la présente déclaration de changement important.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Pour de plus amples renseignements, vous êtes prié de communiquer avec M. Donald McLean, chef des finances de la société, au numéro de téléphone 403-817-6145.

Rubrique. 9 Date de la déclaration

Le 22 mai 2015.